

FRAIS DE SEJOUR

Tarifs journaliers à la charge du résidant au 01/03/2020

	Hébergement + ticket modérateur dépendance*
EHPAD Résidence de Baufort	68.28 euro
EHPAD Résidence des Cèdres	73.57 euro
USLD Résidence des Cèdres	75.76 euro
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	
Résidence des Cèdres	78.82 euro
Résidence des Coquelicots	85.71 euro
Résidence de Baufort	73.89 euro
EHPAD Résidence des Coquelicots	80.18 euro

* Avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), si vous dépendez du département de la Haute-Savoie et quelque soit votre niveau de dépendance, vous n'aurez à vous acquitter que du ticket modérateur du tarif dépendance correspondant au tarif GIR 5-6.

Les demandes d'APA sont à déposer auprès du Conseil Départemental du domicile du résidant.

Autres informations :

En fonction de vos ressources, vous pourrez prétendre à une allocation logement.

Pour l'hébergement définitif, les personnes dont les ressources ne permettent pas d'acquitter la totalité des frais de séjour peuvent solliciter, sous condition, le bénéfice de l'Aide Sociale.

Le secrétariat de gérontologie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.